



Charte de fonctionnement du Web Journal du quartier Polygone - Frébault « Le Kiosque »

Préambule

Le web journal du quartier Polygone - Frébault est un projet dont l'initiative revient au centre social du Polygone PLL suite aux demandes des usagers de l'Espace multimédia. Cette initiative répond aussi aux constats posés lors des échanges qui se sont déroulés entre professionnels et habitants, sur le quartier, dans le cadre de l'élaboration du contrat de ville 2016/2020.

Il s'agit de la création d'un espace numérique collaboratif sur le Web visant à dynamiser, partager et rendre compte de l'animation de la vie sociale sur ce quartier.

Le centre social est porteur du projet et s'engage à une mise en œuvre collaborative et partenariale impliquant les habitants et les acteurs associatifs et institutionnels du quartier.

Pour cela le centre social a animé la phase d'élaboration du projet et animera sur la durée le comité de rédaction qui conduira la publication. Des moyens humains du centre social seront mis à disposition du projet dans le cadre du soutien financier apporté par les crédits de la politique de la Ville.

Cette présente Charte a été rédigée par un groupe de travail composé d'habitants et de permanents du PLL. Elle sera soumise à validation lors d'une assemblée plénière des habitants et acteurs du quartier. Elle sera soumise à l'approbation du bureau du PLL.

La charte vise à formaliser et fixer les principes fondamentaux qui vont régir l'élaboration et le fonctionnement du web journal.

La Charte abordera :

- Les objectifs du web journal
- L'éthique du journal
- Le fonctionnement du web journal

Le titre du journal, proposé par le comité de rédaction après consultation d'habitants et de professionnels, est :

« **Le Kiosque** » « web journal du quartier Polygone Frébault »

Article 1 : Objectifs du web journal

• Développer l'expression des habitants, la citoyenneté, animer la vie sociale

- o Le web journal est un outil d'expression qui offre la possibilité aux habitants, associations et structures du quartier de s'exprimer de façon individuelle ou collective.
 - o Susciter la parole, promouvoir l'expression, la participation des habitants du quartier, l'action collective et collaborative.
 - o Permettre aux habitants de s'impliquer dans la production de contenu rédactionnel
 - o Animer et valoriser les productions réalisées par les différents publics (enfants, adultes, jeunes dont public en situations de handicap) dans le cadre de l'accès accompagné de l'Espace multimédia et dans le cadre des divers projets de quartier.
 - o Relayer les initiatives habitants du quartier
 - o Animer la communication au service du conseil citoyen, du Fond de participation des habitants.

• Favoriser le lien social et la mise en réseau des acteurs du quartier

- o Développer la communication sur le quartier à destination de la population
- o Contribuer à rompre l'isolement, favoriser la rencontre
- o Favoriser le lien et l'interconnaissance entre les habitants du quartier usagers de l'internet et entre les habitants et les partenaires acteurs du quartier
- o Renforcer et animer le partenariat sur le quartier. Faire connaître les attributions et interventions des différents partenaires
- o Améliorer la lisibilité des actions mises en œuvre dans le cadre de la politique de la ville.

• **Valoriser les initiatives des habitants et des acteurs du quartier. Montrer à voir la vie du quartier.**

- o Valoriser les acteurs, les actions.
- o Promouvoir l'image positive du quartier

• **Favoriser l'inclusion numérique**

- o Faire connaître et percevoir l'utilité de l'usage d'une plate forme collaborative sur le quartier
- o Impliquer dans la production de contenu
- o S'initier et se perfectionner aux outils et usages numériques.

Il s'agit donc de promouvoir l'expression des habitants du quartier, la production de contenus écrits et audio-visuels divers qui seront diffusés grâce à la mise en place et l'animation d'une plate-forme numérique collaborative au service de la vie sociale et culturelle du quartier.

Article 2 : Ethique

Le Comité de rédaction s'interdit de publier des articles :

- o A caractère raciste, xénophobe, sexiste
- o A caractère injurieux et diffamatoire
- o A caractère de propagande ou de prosélytisme (politique, religieux ou commercial)

Le comité de rédaction a pour principe d'encourager chacun à s'exprimer.

Le comité de rédaction a pour principe de respecter la liberté d'expression des habitants, associations et équipements du quartier s'exprimant au travers du journal.

Le comité de rédaction étudie tous les articles proposés avant la publication. Il veillera à vérifier la véracité du contenu des articles et son respect de l'éthique.

Les articles et reportages seront signés individuellement ou collectivement.

Des modifications des contenus pourront être proposées sur le fond ou sur la forme mais seront confirmées avant publication auprès des rédacteurs.

Le respect et la bienveillance seront de mises dans les relations.

Article 3 : Fonctionnement du comité de rédaction

Composition :

Le comité de rédaction est ouvert à toutes les personnes habitant, travaillant ou participant à la vie du quartier Polygone - Frébault, qui souhaitent, dans le respect de la présente charte, donner leur opinion, leurs suggestions et/ou proposer des contenus qui seront publiés sur le site.

Rôle et Fonctionnement :

Le comité de rédaction se réunit tous les mardis après-midi à partir de 15h pour étudier les articles proposés durant la semaine et programmer la publication. Un minimum de 4 personnes est souhaité (2 permanents, 2 habitants)

Les membres du comité de rédaction qui le souhaitent pourront se former à la mise en ligne des contenus. Cette mise en ligne pourra être réalisées par les permanents ou par des rédacteurs ayant sollicité un droit d'accès auprès du comité de rédaction.

Les articles pourront être proposés en version papier ou de manière préférable en version numérique avec une illustration.

Les articles sont étudiés par les personnes présentes au Comité de rédaction du jour et les décisions sont prises à la majorité des présents. La présence des rédacteurs est souhaitée le jour où ils présentent leur article au comité de rédaction.

La coordination et le suivi du comité de rédaction sont assurés par les permanents engagés sur le projet.

Les informations de l'agenda et les actualités qui nécessitent une parution rapide pourront être mis en ligne par les usagers de l'Espace multimédia et l'animateur durant les temps d'accès accompagnés.

Le comité de rédaction assure le développement du web journal par un effort continu de recherche de nouveaux rédacteurs, de la mise en place d'un réseau et d'ambassadeurs qui seront chargés de communiquer sur le site et d'alimenter son contenu.

Le comité de rédaction cherchera à connaître l'avis des visiteurs du site.

Le comité de rédaction se réunira périodiquement et au minimum une fois par an, en groupe plénier, spécifiquement pour évaluer le projet et y apporter les améliorations nécessaires.

Tout nouveau rédacteur prendra connaissance de la charte, la signera et en recevra une copie. Il communiquera ses coordonnées pour être associé à la communication du comité de rédaction.

Le financement du fonctionnement du web journal est assuré par des crédits de la politique de la ville.

Article 4 : Evolution

La présente charte pourra faire l'objet de modifications ou de compléments ultérieurement.

Fait à Lorient le 8 novembre 2016